



Bureau de normalisation
du Québec

Le BNQ est membre du Système national
de normes (SNN).

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

N° du certificat : **696**

N° de la norme : **BNQ 0419-090/2005-11-18 M1 (2006-06-09)**

N° du protocole de certification : **BNQ 0419-910/2007-09-21**

Date d'expiration : **2019-01-31**

Le Bureau de normalisation du Québec, ayant reconnu la conformité des :

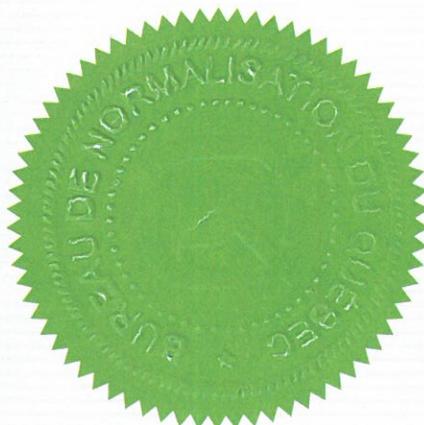
amendements calciques ou magnésiens « ProKa » provenant de la fabrication du ciment Portland

ainsi que l'aptitude du détenteur à fabriquer ces produits conformément aux exigences de la norme et du protocole de certification, délivre le présent certificat à :

GROUPE CRH CANADA INC.

966, chemin des Prairies, Joliette (Québec) J6E 0L4

Le présent certificat est délivré selon les règles précisées dans le document BNQ 9902-001. En foi de quoi, ont signé à Québec, le 18 janvier 2017.



Julie Conseiller, directrice des opérations
Bureau de normalisation du Québec

Martine Ébacher, agr.
Certification



Le présent certificat demeure la propriété du BNQ et doit lui être retourné s'il le demande.
La validité du présent certificat de conformité est vérifiable à l'adresse www.bnq.qc.ca/fr/clients-certifies.html.